

Délibération n°2103 – Transformation du poste de chargé de scolarité n°112 du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Mesdames, Messieurs,

Suite à la vacance de poste et conformément à la dernière Commission administrative paritaire, il est proposé de faire évoluer le poste de chargé de scolarité n°112 du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après vote, les membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD adoptent cette transformation de grade.



Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne